

SECURITE AU TRAVAIL ET PROTECTION DE LA SANTE

ATTESTATION D’AFFILIATION A LA SOLUTION DE BRANCHE DES INDUSTRIES HORLOGERE ET MICROTECHNIQUE

La Convention patronale de l’industrie horlogère suisse atteste que l’entreprise

Viquodéco Sàrl

Delémont

membre de l'association **apiah**,

est affiliée à la Solution de branche des industries horlogère et microtechnique et est informée des obligations qui lui incombent et des prestations auxquelles elle peut prétendre.

L’entreprise est ainsi réputée observer la Directive CFST 6508 relative à l’appel à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail.

Cette attestation est valable pour l’an 2021.

CONVENTION PATRONALE DE
L’INDUSTRIE HORLOGERE SUISSE



Le Secrétaire général